



L'équipe nationale du SE-Unsa vous souhaite une très bonne année 2017 !
Notre engagement sera à la hauteur des enjeux qui se présentent à nous.

Accéder à un autre corps enseignant sans concours : c'est possible !

Vous êtes déjà enseignant ou CPE mais vous voulez enseigner dans un autre niveau ? Même sans concours, ce n'est pas mission impossible. Détachement, liste d'aptitude... sont plusieurs pistes à étudier et les procédures sont lancées !

[En savoir plus sur le détachement](#)

[En savoir plus sur la liste d'aptitude](#)

Laïcité : pour une meilleure formation des agents de la Fonction publique

Remis en décembre à la ministre de la Fonction publique, le rapport Zucarelli **Laïcité et Fonction publique** reprend plusieurs demandes portées par le syndicat. Il souhaite notamment qu'une circulaire ministérielle clarifie le cadre juridique applicable aux accompagnants des sorties scolaires.

[Lire la suite](#)

Cap sur Perpignan : le rapport d'activité du SE-Unsa



Dans le cadre de la préparation de son congrès qui aura lieu en mars prochain à Perpignan, le SE-Unsa vient de publier son rapport d'activité national qui fait le bilan de l'ensemble de l'action du syndicat depuis 2013.

[Lire le rapport d'activité du SE-Unsa](#)

Assimilation des instituteurs retraités : c'est urgent !



L'accord de 1998 entre le gouvernement, le SE-Unsa et le Sgen-CFDT avait prévu pour 2007 cette assimilation dans le corps des PE. Elle est attendue par les instituteurs retraités depuis bientôt dix ans.

Si vous êtes concerné ou solidaire de nos collègues instituteurs retraités, soutenez leur demande d'assimilation dès 2017 dans le corps des PE.

[Signer et faire signer la pétition du SE-Unsa](#)

Retrouvez-nous sur www.se-unsa.org et sur les réseaux sociaux



C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa !

Pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement à la lettre des enseignants,
[connectez-vous à cette page](#)

SE-UNSA - 209 boulevard Saint Germain - 75007 PARIS - tél. +33 144 392 300